

Dans l'enfer des procès de sorcellerie

La publication des pièces judiciaires de 360 cas sur 250 ans révèle le triste sort subi par les «sorciers»



Le fruit de six ans de recherches pour Lionel Dorthe et Rita Binz-Wohlhauser est désormais accessible en version papier (deux tomes) et en ligne. © Noé Vonlanthen/Archives de l'Etat de Fribourg

Pascal Fleury

Publié aujourd'hui

Temps de lecture estimé : 4 minutes

Archives de l'Etat » Huitante «sorciers» et «sorciers» condamnés au bûcher, dont trente brûlés vifs, les cinquante autres étant d'abord décapités, pendus ou étranglés avant d'être jetés au feu sur la colline du Guintzet. Plus de 300 personnes victimes d'implacables procès, souvent après dénonciation. Des détails scabreux sur les méthodes de torture pratiquées dans les tours prisons de Fribourg. Des victimes de tous âges, deux tiers de

femmes, mais aussi de nombreux hommes et des enfants d'à peine huit ans. L'ouvrage en deux tomes *Procès de sorcellerie fribourgeois du XVe au XVIIIe siècle*, qui a été verni hier aux Archives de l'Etat à Fribourg, fait froid dans le dos.

Fruit de six ans de recherches menées par les historiens Rita Binz-Wohlhauser et Lionel Dorthe, à 40% chacun, cette somme, qui est publiée à l'enseigne des Sources du droit du canton de Fribourg, est innovante à plusieurs égards. Pour la première fois sont édités de façon intégrale tous les procès de sorcellerie qui se sont déroulés en ville de Fribourg et dans la région de 1493 à 1741, tels qu'ils ont été consignés dans les registres criminels (Thurnrodel) et les manaux du Conseil. Ce sont ainsi plus de 2500 pièces qui rendent visible l'évolution de la procédure et ouvrent la voie à de nouvelles perspectives de recherche.

Un regard nouveau

La longue période d'étude retenue a été arrêtée en fonction de l'état de conservation des sources. Dans leur introduction, les auteurs précisent toutefois que, selon l'historienne Kathrin Utz Tresp, c'est Itha Stucki, originaire du hameau d'Aeschlenberg près d'Alterswil, qui peut être considérée comme la première sorcière fribourgeoise. Elle a comparu devant le tribunal en 1442 et a été brûlée vive avec son fils Peter. Le dernier procès, intenté par le Conseil de Fribourg, le fut en 1741 contre Marguerite Repond, sœur de la Catillon.

Cette période longue permet de poser un regard nouveau sur la figure de la sorcière, qui a été «largement idéalisée par les romantiques au XIXe siècle», rappelle Rita Binz-Wohlhauser. L'image de guérisseuse proche de la nature et de femme indépendante et courageuse a encore été confortée dans la littérature moderne et au travers de rendez-vous comme Halloween.

De fait, les statistiques de l'étude cassent de nombreuses idées reçues. Elles révèlent que seule une «petite minorité» des femmes victimes de procès de sorcellerie étaient des herboristes ou autres guérisseuses. Elles montrent aussi que dans un tiers des cas les prévenus étaient des hommes. La féminisation progressive des procès s'explique en particulier par la diffusion du *Marteau des sorcières*, un traité des dominicains Henri Institoris et Jacques Sprenger, publié en 1486.

Surtout, ce qui apparaît à la découverte des 360 procès recensés, c'est la violence extrême qui les a accompagnés. Il suffisait de la dénonciation d'un proche, d'un voisin jaloux ou d'un prévenu soumis à la question, pour risquer de finir sur le bûcher, au motif que l'eau d'un puits était devenue insalubre, qu'une récolte avait été mauvaise ou qu'un enfant était mort à la naissance. En 1651, après l'incendie de sa maison à Matran, qui a aussi dévasté l'église, Pierre Ducli est accusé de sorcellerie. Il dénonce alors son fils sous la torture. Père et fils seront condamnés au bûcher.

Mais tous ne finissent pas dans les flammes. Dans 38% des cas, les juges civils se contentent de prononcer un bannissement. C'est le cas pour Madeleine Curty, en 1609. Torturée au moyen de l'estrapade, un supplice qui consistait à faire tomber l'accusé au bout d'une corde, elle n'avoue pas être sorcière. Bannie par trois fois, revenant toujours, elle finit par être condamnée au bannissement à perpétuité. «C'était une mort sociale. Les personnes bannies perdaient tout, leur famille, leurs amis, leurs racines, leurs biens», commente Lionel Dorthe, évoquant un cas schaffhousois où le pire bannissement avait été l'envoi en... Suisse romande!

Edition aussi en ligne

Certains prévenus s'en sortent mieux, comme les frères Rimy en Gruyère. Accusés de posséder le secret pour «tirer le lait», ces riches paysans n'avouent rien et sont libérés. Ils se sont pourtant vantés d'avoir fait une farce

au curé en posant un crapaud et un serpent sur l'autel. «Dans ces procès en sorcellerie, les bourgeois et les patriciens, comme les grands négociants et commerçants, n'étaient quasiment jamais inquiétés, contrairement aux marginaux et aux indigents», observe Lionel Dorthe.

L'édition bilingue, qui met en lumière de nombreux pans de la vie de nos ancêtres, est doublée d'une version en ligne, complétée d'innombrables hyperliens renvoyant à des notices sur les personnes, les lieux et les terminologies anciennes. Un trésor pour les chercheurs, mais aussi pour les passionnés d'histoire.

www.ssrq-sds-fds.ch



publicité

Hypothèque UBS 10 pour 7

10 ans au taux d'intérêt avantageux de l'hypothèque fixe de 7 ans.

[Commander maintenant](#)



publicité

N'attendez plus.

Assurez-vous CHF 100.- de rabais et partez tout de suite en toute sécu...

[En savoir plus](#)



publicité

Électriques.

Le concept-car Audi Grandsphere et l'Audi RS e-tron GT électriques.

[En savoir plus](#)